

Portail Québec > Actualité gouvernementale > Fil de presse > **Communiqué c3233: LE PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 25 FRANCHIT UNE AUTRE ÉTAPE IMPORTANTE VERS SA RÉALISATION**

---

## **Communiqué c3233: LE PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 25 FRANCHIT UNE AUTRE ÉTAPE IMPORTANTE VERS SA RÉALISATION**

QUÉBEC, le 22 déc. /CNW Telbec/ - Le ministre des Transports du Québec et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Michel Després, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et leader adjoint du gouvernement, M. Thomas J. Mulcair, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de Laval, Mme Michelle Courchesne, ainsi que la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la région de Montréal, Mme Line Beauchamp, ont annoncé aujourd'hui l'obtention du certificat d'autorisation pour la réalisation du parachèvement de l'autoroute 25 et le lancement de l'appel de qualification en vue d'identifier des partenaires privés potentiels pour l'exécution du projet dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Le projet de parachèvement de l'autoroute 25 comprend la construction d'un tronçon routier de 7,2 km incluant un pont sur la rivière des Prairies et une voie réservée au transport en commun à Montréal et à Laval, l'implantation et l'exploitation d'un système de péage électronique ainsi que l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure pendant la durée de l'entente de partenariat. «Le parachèvement de l'autoroute 25 permettra de corriger la discontinuité actuelle du réseau autoroutier durement vécue quotidiennement par nombre d'automobilistes et de transporteurs. C'est la façon logique de boucler le réseau stratégique de la région métropolitaine en le dotant d'une voie de contournement», a souligné M. Després.

### Certificat d'autorisation

Le certificat d'autorisation a été délivré à la suite d'audiences publiques du BAPE tenues au cours de l'été et de l'automne 2005. «L'autorisation gouvernementale comprend de nombreuses dispositions qui visent à répondre aux attentes environnementales soulevées lors des audiences du BAPE. Notamment, l'autorisation gouvernementale exige que l'aménagement du territoire soutienne le transport durable et que le plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal soit révisé, en y intégrant les objectifs et les principes du développement durable. Ces dispositions doivent favoriser les transports en commun, les transports actifs et évaluer les possibilités d'encourager le covoiturage», a déclaré le ministre Mulcair.

Le ministre des Transports devra donc poursuivre la révision du plan des déplacements de la région métropolitaine de Montréal en y intégrant des principes qui allient la protection de l'environnement, l'équité sociale et

l'efficacité économique. L'application de ces principes l'amènera à identifier les meilleurs moyens d'améliorer la part modale du transport en commun et d'établir les infrastructures nécessaires aux modes de transports écologiques tels que la bicyclette et la marche. Il devra aussi trouver des moyens de diminuer la congestion routière et d'atténuer les impacts possibles de la circulation sur la santé publique, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques.

L'autorisation gouvernementale contient plusieurs dispositions destinées à encadrer la construction des infrastructures routières et leur exploitation de manière à minimiser les impacts environnementaux et sociaux. Le ministre des Transports s'engage ainsi à actualiser certains inventaires, à réaliser un programme de surveillance environnementale du chantier, à mettre en place des mesures d'atténuation et à mettre en oeuvre des suivis sur le climat sonore, la protection du milieu aquatique, l'habitat du poisson, les milieux humides, ainsi que les espèces floristiques menacées et vulnérables. Le ministre s'engage aussi à mener des consultations et à rendre publiques les informations actualisées auprès des populations de Laval et Montréal en ce qui a trait aux impacts du projet et ses mesures d'atténuation.

#### L'appel de qualification

«Nous lançons aujourd'hui l'appel de qualification auprès d'entreprises nationales et internationales. Il s'agit d'une première étape importante pour la sélection d'un partenaire privé. Il permettra de retenir un nombre limité de candidats en fonction de critères rigoureux liés à leur capacité de concevoir, de construire, de financer, d'exploiter et d'entretenir l'infrastructure dans le cadre d'un partenariat public-privé en tenant compte des exigences gouvernementales. L'expérience acquise dans des projets similaires réalisés ailleurs au Canada ou à l'étranger sera également un critère de sélection», a précisé M. Després.

Trois candidats seront retenus à la suite de l'appel de qualification. Ces derniers poursuivront ensuite le processus en répondant à un appel de propositions, prévu pour le début d'avril 2006. L'entente de partenariat sera conclue avec le candidat qui aura présenté la proposition la plus avantageuse pour le gouvernement et pour la collectivité.

L'ensemble de la démarche est conçu de façon à assurer la transparence et l'équité de l'opération, ainsi qu'à garantir une saine concurrence entre les candidats. Elle sera par ailleurs suivie par un vérificateur de processus mandaté par Partenariats public-privé Québec. L'information, les directives et les documents nécessaires pour répondre à l'appel de qualification pour le parachèvement de l'autoroute 25 sont disponibles dans le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca).

#### Place au transport en commun

Le parachèvement de l'autoroute 25 s'inscrit au coeur de la volonté gouvernementale d'améliorer le service de transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal et d'atteindre les objectifs du gouvernement en

matière de transport durable. «Le projet prévoit une voie réservée aux autobus. Cette initiative s'ajoute aux nombreux autres moyens que nous avons mis de l'avant, en transport en commun, depuis le printemps dernier, dont des investissements importants dans la ligne de train de banlieue entre Montréal et Blainville, dans le métro et dans l'acquisition d'autobus par les sociétés de transport. La rue Notre-Dame sera elle aussi dotée d'une voie réservée au transport en commun. D'autres investissements s'ajouteront dans l'année qui vient, par le biais du Programme triennal des immobilisations en transport en commun, du nouveau cadre de financement du transport en commun et de la Société de financement des infrastructures locales, récemment mise sur pied par le gouvernement pour aider les municipalités», a indiqué M. Després.

Rappelons que pour l'année financière 2005-2006, le gouvernement du Québec prévoit des investissements de près de 500 millions de dollars, incluant l'apport des partenaires, en transport collectif dans la communauté métropolitaine de Montréal. «Depuis 2003, le gouvernement du Québec a investi plus de 1 milliard de dollars en transport collectif dans la région métropolitaine, ce qui est nettement supérieur aux sommes consenties par le précédent gouvernement. Il est aussi important de souligner que les investissements en transport collectif pour la région dépassent largement les sommes investies dans les travaux routiers», a ajouté le ministre des Transports.

«La construction de ce tronçon manquant constitue un enjeu vital pour le développement continu de la région de Laval. Les croissances démographique et économique formidables qu'a connues Laval au cours des dernières années ont rendu ce projet plus que nécessaire. Il est légitime pour les citoyens et les entreprises qui ont choisi Laval comme lieu d'établissement de compter sur un réseau routier fluide et efficace. La population lavalloise demande depuis près de quatre décennies de réaliser ce lien routier entre les deux rives. Aujourd'hui, en franchissant des pas de plus vers la réalisation de ce projet, notre gouvernement répond présent et démontre qu'il est à l'écoute des Lavalloises et Lavallois», a indiqué la ministre Michelle Courchesne.

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la région de Montréal, Mme Line Beauchamp, s'est réjouie de ces annonces qui sont des pas de plus vers la satisfaction des besoins exprimés par le milieu. «La réalisation de ce projet contribuera à décongestionner le réseau routier et à améliorer l'accès au transport en commun, favorisant ainsi le développement économique de l'est de l'agglomération et une meilleure qualité de vie pour ses résidents», a conclu Mme Beauchamp.

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2009](#)